

Décembre 1988

Pari palestinien, refus israélien

Qui eût osé l'espérer ? Les dirigeants capables de saisir l'occasion de la paix ne sont pas sortis des urnes le mois dernier en Israël. Au moment précis où l'OLP de M. Yasser Arafat saute le pas et parie sur la paix, plaçant d'emblée le nouvel État palestinien sous l'autorité de l'ONU dont elle reconnaît les résolutions garantissant l'existence de l'État juif, la société israélienne se mure encore un peu plus dans son refus. Elle encourage du même coup les fractions les plus extrémistes du mouvement palestinien.

par Amnon Kapeliouk

Symbolique mois de novembre. Il foisonne déjà de dates historiques qui jalonnent le plus long, le plus complexe et le plus périlleux des conflits régionaux, celui du Proche-Orient : 2 novembre 1917, déclaration Balfour ; 29 novembre 1947, décision des Nations unies de partager la Palestine ; 22 novembre 1967, vote de la fameuse [résolution 242](#) du Conseil de sécurité de l'ONU ; 19 novembre 1977, visite d'Anouar El Sadate à Jérusalem. Et encore une fois, à l'occasion des élections israéliennes et de la tenue du Conseil national palestinien ([CNP](#)), le mois de novembre 1988 aura apporté sa moisson de choix cruciaux.

En Israël, M. Itzhak Shamir, vainqueur des législatives du 1^{er} novembre, cherche à former une nouvelle coalition fondée sur un quadruple refus : « non » à la conférence internationale, « non » aux pourparlers avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), « non » à la restitution du moindre pouce des territoires conquis en 1967, « non », bien sûr, à un État palestinien. En revanche, réuni du 12 au 15 novembre dans la capitale algérienne, le dix-neuvième Conseil national palestinien, tout en proclamant la création d'un État palestinien, a adopté une plate-forme imprégnée de réalisme, de flexibilité et de modération.

Les rôles sont ainsi inversés. Il y a vingt ans, Maxime Rodinson intitulait l'un de ses livres sur le conflit du Proche-Orient : *Israël et le refus arabe* (1) ; aujourd'hui, le refus a changé de camp, et le « non » est devenu le signe distinctif des discours israéliens.

Vingt et une années d'occupation de la Cisjordanie et de Gaza auront eu pour effet de laisser se développer de dangereuses tendances dans la société israélienne, où la violence a acquis, avec la répression, droit de cité. Des partis à caractère fasciste ont aujourd'hui pignon sur rue. Si celui du rabbin Kahane s'est vu purement et simplement refuser le droit de participer à la dernière consultation — ce qui ne supprime pas son influence, — d'autres groupes ultranationalistes ont obtenu des sièges au Parlement : Tsomet, dirigé par M. Raphael Eytan, ancien chef d'état-major de l'armée, et Moledett (la Patrie), du général Zeevi, qui tous deux exigent l'expulsion de la population arabe, y enverront chacun deux députés. Ils siègeront aux côtés des trois élus du parti Tehiya, dont les thèses sont proches. Durant la campagne électorale, les partisans du « transfert » des Palestiniens avaient eu tout loisir de ressasser sur les écrans de télévision leur profession de foi sans que la commission électorale de la Knesset émette la moindre objection, tout occupée qu'elle était à interdire la diffusion d'images sur les rencontres entre des Israéliens et M. Yasser Arafat.

Devant cette dérive vers la droite, qui s'était amorcée voilà maintenant plus de dix ans avec la première victoire électorale de M. Begin en avril 1977, aucun sursaut ne s'est produit au sein d'un Parti travailliste sclérosé. Son chef, M. Shimon Pérès, s'en est tenu jusqu'au bout à l'"option jordanienne", alors même que le roi Hussein, dans son discours du 31 juillet 1988, avait rompu les liens politiques et administratifs avec la Cisjordanie. De sorte que ses concitoyens avaient pris l'habitude de désigner M. Pérès ironiquement comme le « dernier des hachémites ». Plus grave, aux yeux de l'opinion, il ne semble guère y avoir de différence entre le général Yitzhak Rabin, ministre travailliste de la défense et responsable en tant que tel de la répression dans les territoires occupés depuis le début de l'Intifada, et le général Sharon, ministre sans portefeuille du Likoud dans le dernier gouvernement de la législature. À une pâle copie, les électeurs ont préféré l'original : ils n'ont accordé au Parti travailliste que quarante sièges sur un total de cent vingt.

Les résultats obtenus dans ces élections par les partis religieux traduisent aussi le glissement à droite. Non que leur score soit exceptionnel — le nombre de leurs parlementaires a toujours oscillé, depuis la création de l'État d'Israël, entre treize et dix-huit, et cette année ils ont obtenu dix-huit sièges. Mais, jusqu'à la victoire du Likoud, en 1977, ces forces avaient plutôt été un symbole de modération en matière de politique étrangère et d'ailleurs elles participaient aux coalitions gouvernementales aux côtés du Parti travailliste. Aujourd'hui, la plupart des députés religieux sont imprégnés d'un mélange de mysticisme, d'obscurantisme et d'ultranationalisme qui les porte tout naturellement à rejoindre le camp de M. Shamir.

Les décisions historiques du dernier Conseil national palestinien n'en prennent que plus de relief. Pour la première fois, la plus haute instance de l'OLP entérine la [résolution 242](#) du Conseil de sécurité des Nations unies comme fondement de la convocation d'une conférence internationale de paix au Proche-Orient, alors même que ce texte, régulièrement stigmatisé dans les précédentes réunions du CNP, ne nomme pas les Palestiniens, ignore leurs droits nationaux, se contentant d'évoquer « *un juste règlement du problème des réfugiés* ». « *Nous avons cédé sur ce point*, dit Ahou Iyad, l'un des principaux dirigeants de l'OLP, *pour montrer à l'opinion publique mondiale, à nos amis comme à nos ennemis, que nous voulons la paix, que nous ne sommes pas un obstacle à un règlement.* »

Autre innovation révolutionnaire, la proclamation de l'État palestinien, assortie de l'acceptation par le CNP de la [résolution 181](#) des Nations unies, qui, en 1947, avait avancé un plan de partage de la Palestine (2). Alors que la fameuse charte nationale de l'OLP, approuvée en 1968, stipulait dans son dix-neuvième article que « *le partage de la Palestine et la création de l'État d'Israël sont nuls et non avenues* », le texte fondateur de l'État palestinien du 15 novembre 1988 fait explicitement référence à la décision de 1947 de créer deux États, l'un arabe, l'autre juif. Une mention qu'avaient omise, de manière significative, les rédacteurs de la déclaration d'indépendance de l'État d'Israël, le 14 mai 1948. « *La Palestine, dans ses frontières du mandat britannique, constitue une unité régionale indivisible* », spécifiait la charte de l'OLP en abandonnant ce dogme, le CNP a pris une décision historique qui lève, à coup sûr, un obstacle majeur à des négociations de paix.

Bien que les frontières de l'État palestinien n'aient pas été précisées — pas plus que ne le sont celles de l'État juif dans la déclaration d'indépendance de 1948, — il ressort de la plate-forme adoptée que sa souveraineté s'étendra sur les territoires occupés en 1967 : Cisjordanie, Gaza et partie arabe de Jérusalem. Les Palestiniens renoncent ainsi aux limites tracées en 1947 par les Nations unies, qui leur octroyaient des régions beaucoup plus vastes (incluant Jaffa, Nazareth, Beersheva). « *Nous sommes minimalistes et réalistes* », confiait un député pourtant originaire de Jaffa.

Certes, la [charte nationale de 1968](#), cette pièce maîtresse brandie à tort et à travers par les responsables israéliens et que chaque élève israélien étudie à l'école, n'a pas été formellement abolie. Le CNP l'a tout simplement remise au placard, et la plupart de ses dispositions sont contredites par de nouveaux textes. Ainsi, l'article 9 soutenait : « *La lutte armée est la seule voie menant à la libération de la Palestine. Il s'agit donc d'une stratégie et non d'une tactique* » ; le programme d'Alger, au contraire, met l'accent sur le combat politique, sur l'urgente nécessité de convoquer une conférence internationale et sur la condamnation du terrorisme.

Dans le monde entier, les résolutions de la dix-neuvième session du CNP ont été accueillies favorablement. Plus d'une cinquantaine de gouvernements, dont celui de l'Égypte, ont déjà reconnu le jeune État. Les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, réunis le 21 novembre, ont estimé que les décisions d'Alger « *comportaient des pas positifs vers le règlement pacifique du conflit israélo-arabe* ». Peu suspecte de sympathie pour l'OLP, Mme Thatcher a plaidé, lors de son récent voyage à Washington, pour une prise en compte des changements survenus à Alger. Plus prudent, M. Bush, président désigné des États-Unis, a néanmoins fait remarquer que, « *si les dirigeants de l'OLP ont définitivement décidé de soutenir la 242, c'est très, très bon* ».

« Si on rejette notre main tendue... »

En Israël par contre, le Likoud, appuyé par le Parti travailliste — une nouvelle fois à la remorque de la droite — a rejeté les initiatives palestiniennes. Après tout, les dirigeants israéliens s'accommodaient fort bien des obstacles que les Arabes dressaient contre des négociations de paix aujourd'hui, ils s'inquiètent de l'éventualité de la tenue d'une conférence internationale qui les contraindrait à discuter des modalités d'une restitution des territoires occupés en 1967.

Pour certains responsables palestiniens, cette intransigeance vise à affaiblir le courant modéré de l'OLP et à permettre aux extrémistes de s'emparer du pouvoir. Ce calcul n'est pas dénué de fondements. « *Que se passera-t-il si on rejette notre main tendue ? Dieu seul le sait, a averti M. Yasser Arafat. Je reviendrai alors devant le Conseil national pour proclamer que la voie de la modération a échoué.* »

Néanmoins, le dirigeant du Front populaire pour la libération de la Palestine ([FPLP](#)), le docteur [Georges Habache](#), l'un des éléments les plus radicaux de l'OLP, a prévenu que les Israéliens ne pouvaient plus miser sur un refus arabe. "Je m'oppose à la [résolution 242](#), qui ignore nos droits nationaux légitimes, a-t-il lancé lors de la session à huis clos de la commission politique. Je voterai contre, mais je resterai au sein de l'OLP. Je ne quitterai pas l'organisation, je ne ferai pas ce cadeau aux Israéliens. Nous devons ajouter à notre mot d'ordre « Révolution jusqu'à la victoire » celui d'« Unité jusqu'à la victoire ». Mais, comme le remarquait M. Arafat lui-même, « la patience a des limites » et le délai que lui laissent ses opposants n'est sûrement pas indéfini. Il sera intéressant à cet égard de voir comment évolue le jeu démocratique au sein du CNP, où jusqu'alors toutes les décisions se prenaient à l'unanimité. La naissance d'une opposition parlementaire reconnue, saluée par M. Arafat, confirme le choix de l'OLP pour une république démocratique et pluraliste. Dans le passé, chaque courant mis en minorité quittait l'organisation ou « gelait » sa participation aux instances dirigeantes. Ainsi, en 1974, lorsque le CNP accepta l'idée d'un État sur une partie seulement de la Palestine, le FPLP et plusieurs autres organisations suspendirent leur participation aux travaux de l'OLP : cette « grève » dura plusieurs années.

Cette pratique fournissait un argument de poids aux adversaires de l'OLP, qui insistaient sur sa fragilité et sur ses divisions. Or, à Alger, 253 membres se sont prononcés en faveur de la déclaration politique, 46 contre, 10 se sont abstenus et 85 n'ont pas pris part au vote. Les clivages ont traversé les différentes tendances. M. Abou Ali Moustapha, représentant du FPLP au sein du comité exécutif de l'OLP, s'est abstenu alors que son chef, le docteur Georges Habache, votait contre. Au sein du Fath, principal courant de l'OLP, certains se sont abstenus, bien que M. Arafat n'ait pas ménagé ses efforts pour obtenir un maximum de votes positifs.

(1) *Israël et le refus arabe*, Seuil, Paris, 1968.

(2) Voir Abba Eban, « [Pour le partage](#) », *le Monde diplomatique*, juillet 1988.

Amnon **Kapeliouk** (1930-2009) était journaliste franco-israélien. Cofondateur de [B'Tselem](#). Auteur de *Arafat l'irréductible*, [Fayard, 2004], et de *Sabra et Chatila, enquête sur un massacre*, [Seuil, Paris, 1982]